

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 14 (1948)
Heft: 7-8

Vereinsnachrichten: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft = Société des officiers de la Protection antiaérienne = Società Svizzera degli Ufficiali di Protezione antiaerea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zu *Oberleutnants die Leutnants* (15. 4. 48): Flück Peter, Brienz (Kdt. a. i. Ls. Det. Brienz) Kdt. Ls. Det. Brienz; Demont Chr. Alois, Ilanz (Kdt. a. i. Ls. Kp. Ilanz) bleibt; Glur Peter, Baar (Kdt. Stv. a. i. Ls. Kp. Baar) Kdt. a. i. Ls. Kp. Baar; Ronget Daniel, Genève (Cp. III, Bat. PA GE, AOL) Rempl. Cdt. Cp. III, Bat. PA Genève; Bühlmann Willy, Bern (Kp. II, Ls. Bat. Bern, F) bleibt; Pilicier Claude, Zürich (Kdt. a. i. Rés. Kp. Ls. Bat. Winterthur) bleibt; Häsler Georg, Davos (Ls. Kp. Davos, Tec) bleibt; Müller Josef, Schindellegi

(Kdt. a. i. Ls. Det. Schindellegi) Kdt. Ls. Det. Schindellegi; Stuber Otto, Balsthal (Kdt. Stv. a. i. Ls. Kp. Balsthal) Kdt. a. i. Ls. Kp. Balsthal; Schär Willi, Amriswil (Ls. Kp. Amriswil, Stab) Kdt. Stv. Ls. Kp. Amriswil; Heller Albert, Brunnen (Kdt. a. i. Ls. Kp. Brunnen) bleibt. (31. 7. 48): Huber Werner, Bümpliz (Kp. VI, Ls. Bat. Bern, Pol) bleibt; Bigler Fritz, Bümpliz (Kp. VI, Ls. Bat. Bern, ABV) bleibt; Stüdi Paul, Dübendorf (Ls. Kp. Dübendorf, F) Ls. Kp. Dübendorf, K. F.

Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft - Société suisse des officiers de la Protection antiaérienne - Società Svizzera degli Ufficiali di Protezione antiaerea



Delegiertenversammlung in Fribourg.

Siehe Protar 5/6.

Ueber die Tätigkeit der Eidgenössischen Luftschutz-Kommission (ELK) berichtete der Zentralpräsident Hptm. Böhringer, der Mitglied der ELK ist, wie folgt:

Mit Bundesratsbeschluss vom 27. August 1947 wurde die ELK als 17gliedrige Fachkommission des EMD gewählt. Die SLOG ist in ihr durch den gegenwärtigen Zentralpräsidenten vertreten.

Die ELK erstattete am 22. April 1948 im Auftrage des Generalstabschefs einen *ersten Bericht über die grundsätzlichen Möglichkeiten einer Reorganisation des Luftschutzes*. Ausserdem wurden in sechs Sitzungen Fragen des baulichen Luftschutzes, der Hausfeuerwehren, Alarmierung, der Rettungsorganisation ausserhalb des Hauses und Betriebes behandelt.

Die Ergebnisse der Beratungen haben bisher eine weitgehende Uebereinstimmung mit den Auffassungen der seinerzeitigen parlamentarischen Sonderkommission ergeben. Sie lassen sich im wesentlichen wie folgt zusammenfassen:

Die Entwicklung der *Kriegsmethoden* führt immer mehr dazu, die Bevölkerung und ihre Wohn- und Produktionsstätten zu Angriffsobjekten zu machen. Daher gehören auch die Schutzmassnahmen in den Aufgabenbereich der Landesverteidigung. Volk und Heer sind schicksalverbunden; keines ist für sich allein widerstandsfähig.

Die Entwicklung neuer *Kampfmittel* zeigt, dass die Bevölkerung in einem zukünftigen Krieg noch gefährdeter sein wird als bisher. Neben den chemischen und biologischen Mitteln muss mit radioaktiven Seuchsubstanzen gerechnet werden (Atombombe). Es steht jedoch fest, dass es auch in Zukunft möglich sein wird, einen grossen Teil der Menschen wirksam zu schützen.

Das *Ziel der Luftschutzmassnahmen* ist die substantielle Erhaltung der Bevölkerung und des Volksvermögens, die Aufrechterhaltung des öffentlichen und wirtschaftlichen Lebens und mittelbar des Widerstandswillens des Landes.

Die Luftschutzmassnahmen sind teils ziviler, teils militärischer Natur. Sie müssen sowohl von den Zivilbehörden und der Bevölkerung, als auch von der Armee getroffen werden.

Die *zivilen Massnahmen* sind für das ganze Land zu treffen und auf dem Prinzip des Selbstschutzes und der

gegenseitigen Hilfe aufzubauen. Die *Aufklärung* der Bevölkerung hat allen andern Massnahmen voranzugehen; die optimale *Ausbildung* ist unbedingt notwendig. *Allgemeine Massnahmen*, wie Entrümpelung, Verdunkelung, Selbstschutz des einzelnen, Hauswehren usw. sind im ganzen Lande durchzuführen und jedermann ist hierfür luftschutzpflchtig. Die *Alarmierung* ist beizubehalten und zu verbessern. Die Erstellung von *Schutzräumen* ist für Neubauten obligatorisch zu erklären; *Sammelschutzräume* sind dort zu erstellen, wo Privatschutzräume nicht genügen.

Militärische Massnahmen: Der Bund stellt in Form einer besonderen *Luftschutztruppe der Armee* die erforderliche Verstärkung des kommunalen Selbstschutzes in Ortschaften von einer gewissen Bedeutung sicher, indem er diesen bestimmte Einheiten zuteilt (ca. 200 Kompagnien zu 200 Mann). Ausserdem leistet er diese Hilfe auch in den übrigen Gemeinden durch die Bereitstellung von regionalen mobilen Truppen (ca. 30 Kp.).

Die *Leistungsfähigkeit* der Luftschutztruppe muss durch strengere Auslese der Rekruten, bessere Ausrüstung und längere Ausbildung erhöht werden.

Die *Oberleitung und Koordinierung* der Luftschutzmassnahmen liegt beim Bunde, der auch die grundlegenden Vorschriften erlässt. Die *Kantone und Gemeinden* sind im Rahmen des eidgenössischen Rechtes für die Durchführung der Luftschutzmassnahmen in ihrem Gebiete verantwortlich.

Es ist nicht möglich, wirksame Luftschutzmassnahmen erst bei Kriegsgefahr zu improvisieren. Die *Vorbereitungen* müssen auf lange Sicht im Frieden getroffen werden.

Die *Herstellung einer minimalen Bereitschaft im Luftschutz* ist mit Rücksicht auf den langen Zeitbedarf dringlich. Eine neue *gesetzliche Ordnung* (Bundesgesetz über den Luftschutz) ist unerlässlich. Inzwischen sollen die notwendigen *Uebergangsmassnahmen* durch entsprechende Erlasse und Verordnungen gesichert werden. Die *Bevölkerung* soll durch die Presse und eine besondere *Aufklärungsschrift* zum Verständnis für die Notwendigkeit von Luftschutzmassnahmen erzogen werden.

Die bisherige Arbeit der ELK darf auf Grund ihres ersten Berichtes als ausgesprochen positiv bezeichnet werden. Es ist jedoch festzuhalten, dass die ELK ledig-

ich ein konsultatives Organ ist, d. h., dass die wesentlichen Entscheidungen durch den Bundesrat und letzten Endes durch das Parlament getroffen werden müssen. Man muss sich darüber im Klaren sein, dass die Bereitschaft, ein Luftschutzgesetz zu schaffen und umfangreiche Luftschutzkredite zu gewähren, bei den verantwortlichen Parlamentariern vorderhand nicht allzu hoch eingeschätzt werden darf. Sie bedürfen daher, genau wie die Bevölkerung, einer intensiven Aufklärung.

Die Ausarbeitung eines Luftschutzgesetzes und die Revision der Militärorganisation erfordern, bis zu deren Genehmigung durch alle zuständigen Instanzen, auf jeden Fall eine geraume Zeitspanne. Sie muss durch die notwendigen Uebergangsmassnahmen überbrückt werden. Die schrittweise Anpassung an die neue Konzeption ist bereits eingeleitet. Wir zweifeln nicht daran, dass sie bei gutem Willen sämtlicher Beteiligten in nächster Zeit weitere Fortschritte macht.

Es folgen die in der Berichterstattung über die Präsidentenkonferenz in Fribourg erwähnten («Protar» 5/6) Ausführungen von Hptm. Dupont, Genf:

Depuis la fin du service actif, le travail des comités de nos Sections est rendu plus difficile par suite de l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons, en raison de la réorganisation de la P. A., dans son ensemble, et plus particulièrement des troupes P. A.

Cette indécision crée un malaise, parce qu'elle se prolonge et un découragement chez beaucoup d'officiers parce qu'aucun résultat tangible, aucune décision formelle, n'apparaît à l'horizon.

Le Service fédéral P. A. adresse aux unités de rares circulaires et des rapports réticents et pleins de retenue, dans lesquels il prêche la patience, le courage et la ténacité, mais on a l'impression très nette qu'il y a encore de grandes difficultés à surmonter avant d'arriver au but espéré: l'incorporation des trp. P. A. dans l'Armée.

D'autre part, on ne semble pas encore être au clair sur une doctrine unique concernant la tactique nouvelle à adopter, et sur l'engagement des trp. P. A. dans l'action.

Enfin des ordonnances fédérales ou des circulaires traitant:

du service territorial et de la P. A. soumise aux autorités civiles, de même que le maintien pour certaines catégories d'officiers d'une double incorporation: militaire et P. A.

puis le refus d'organiser des inspections de l'habillement et de l'équipement, sur le mode militaire, depuis 1945,

la controverse concernant l'organisation des cadres, les rapports laconiques sur le résultat des travaux de la Commission fédérale de P. A.

font que par découragement ou lassitude, ou simplement par défaut d'enthousiasme, les officiers désertent les séances de leur Société et les sections voient le nombre de leurs membres diminuer ou devenir indifférents à leur travail par manque d'intérêt.

Nous pensons que devant ces difficultés nous devons réagir, et que nos officiers se doivent d'être parfaitement renseignés sur l'état présent de notre organisation dans l'évolution inévitable par laquelle passe toute défense nationale, si nous voulons maintenir le moral, l'allant et l'esprit de corps de nos cadres, en un mot, si nous voulons simplement encourager le goût de servir et la fierté d'être utile à son pays.

Nos Sections ne doivent pas se contenter d'avoir une activité latente, en quelque sorte «passive», puisque nous n'osons pas traiter dans nos séances des choses de la P. A. par manque de documentation, de doctrine ou de certitude, et que nous risquerions de commettre des erreurs ou des maladroites et de donner de fausses interprétations ou directives à nos membres.

En face de cette carence, nous ne pouvons cependant pas rester dans le statu quo et devons chercher à faire un pas en avant.

Comment cela est-il possible? En déployant dans chaque Section une activité plus «constructive», plus vivante, intéressant d'avantage chacun de nos membres, et donnant ainsi à notre Société sa pleine raison d'être.

Assez de ces causeries aux vagues sujets pouvant s'adresser aussi bien à n'importe quel groupement patriotique, qu'à une assemblée populaire de gens bien-pensants.

Soyons plus réalistes et en premier lieu, admettons, une fois pour toutes, que les troupes P. A. font non seulement partie de la Défense nationale, ce qui est un fait acquis, mais devront avoir «prochainement» — ou dans un avenir pas trop lointain, — leur incorporation régulière dans l'Armée.

Partant de ce principe, nous pourrions alors parler sérieusement, et discuter sans arrière-pensée, de choses militaires dans nos séances de sections, en collaboration avec d'autres officiers de l'Armée, — nos camarades —, ou de la Société suisse des Officiers, auprès desquels nous irions chercher des enseignements susceptibles de nous intéresser et de nous instruire et se rapportant directement à notre activité de P. A.

Notre Comité central, qui s'efforce d'aider les Sections, de les soutenir et de les encourager, pourrait aussi coordonner leurs efforts, en publiant dans «Protar» ou par circulaires les programmes d'activité de chaque Section, ce qui serait un stimulant, et en attirant l'attention sur les questions dignes d'un intérêt particulier qui pourraient être mises à profit par tous.

Nous nous permettons aujourd'hui de vous soumettre une proposition concrète, susceptible d'être étudiée par toutes les sections.

Ordonnance de l'activité des Sections.

L'article premier de nos statuts stipule:

«La Société suisse des Officiers de protection anti-aérienne a comme but de *développer la formation hors service des officiers de protection antiaérienne*, de soutenir moralement et pratiquement les autorités exécutant les mesures de défense aérienne, d'aider à faire considérer la troupe P. A. comme un élément de la défense nationale, d'entretenir parmi les officiers de défense aérienne un esprit militaire et de bonne camaraderie.»

Nous en tenant à la première partie de cet article, il a été émis l'idée, lors de la dernière assemblée plénière du Comité central, à Bâle, le 24 janvier 1948, que ce Comité devrait essayer de coordonner, ou mieux simplement d'ordonner l'activité des diverses sections formant notre Société, cela naturellement en respectant les initiatives particulières, et en maintenant l'esprit fédératif et régional qui anime les sections.

Nous craignons, pour notre part, et cela sans aucune mauvaise intention et sans vouloir faire de particularité, que certaines sections de notre Société se transforment insensiblement en simple «amicale» par manque d'enthousiasme, par lassitude ou découragement, peut-être

même par nonchalance ou paresse, «amicale» groupant d'anciens camarades de service, heureux de se rappeler, autour d'un verre ou d'une chope, tout en faisant une partie de jass, les bons et les mauvais souvenirs de mobilisation.

Non, cela ne doit pas être. Nous pensons, au contraire, que nos Sections doivent poursuivre, par un travail patient, continu, acharné, pas toujours facile, un but beaucoup plus digne: maintenir parmi ses membres un moral élevé, le sens du devoir, le goût des responsabilités, et un civisme éclairé par un idéal commun, le mieux-être et la défense du pays, dans tous les domaines.

Cet idéal peut être commun à toutes les Sections, et devrait être le but de tous les membres, à n'importe quel degré de l'échelle sociale où ils se trouvent placés, et quel que soit le rang où ils accomplissent leur devoir.

Il ne faut pas oublier que nous ne sommes par une société chorale ou une association de jeux de quilles, mais bien un groupement d'*officiers*, et nous pensons qu'un officier même en temps de paix, n'est jamais complètement «démobilisé». Sa fonction et son titre lui confèrent certaines obligations morales qui ne s'éteindront qu'avec lui.

Comme présidents de section, nous avons tous une lourde tâche, qu'il ne faut pas sousestimer ou méconnaître par facilité ou par négligence.

Par sa circulaire N° 24 du 23 mars 1948, notre Comité central, nous a fait quelques recommandations concernant l'activité des sections et la continuation de la formation des officiers, hors service.

Nous ne pouvons que les approuver sans réserve et les encourager toutes, les unes et les autres. Mais nous pensons que l'organisation de tirs, de concours, de lectures de cartes ou de séances de culture physique *ne suffit pas*.

La plupart des Sections organisent des conférences et des causeries, toutes très intéressantes et certainement toutes très instructives, sur les sujets les plus divers, depuis les bombes volantes, la puissance atomique, le radar, jusqu'à des sujets d'un caractère plus élevé comme la démocratisation de l'Armée, l'esprit de camaraderie, la part de la P.A. dans la Défense nationale, en passant par la guerre chimique et bactériologique, la radio-activité, la formation des troupes motorisées, la DCA, la réorganisation de l'Armée et de la P.A., etc.

Toute cette activité est excellente et contribue certainement à perfectionner l'instruction technique de nos officiers et à maintenir en éveil leur esprit et leur jugement sur toutes les questions importantes touchant à l'Armée et à la P.A.

Mais tout cela n'est qu'une partie de la formation de l'officier et *ne suffit pas*.

Nous croyons au contraire que c'est dans *le domaine moral, dans l'éducation de l'officier, dans sa préparation à commander des hommes, dans les responsabilités de sa tâche*, que nos Sections ont encore un rôle important à remplir.

En effet, il faut reconnaître très franchement, que nous avons été incomplètement préparés à remplir notre fonction d'*officiers*, et lorsque, en toute sincérité on a le courage de découvrir une faiblesse, il est possible d'y trouver un remède.

Certes les officiers P.A. ont acquis des connaissances techniques et pratiques, chacun dans son domaine, soit par des écoles d'aspirants, soit par des

cours de perfectionnement, soit par des cours de répétition et de nombreux exercices. On s'efforce, au Service fédéral, de maintenir l'instruction des officiers, de parfaire leurs capacités, d'augmenter leur science dans la tactique et dans la technique, en modernisant leurs connaissances, et en les adaptant aux méthodes nouvelles.

Mais malheureusement le temps manque dans les écoles et les cours, tout justes suffisants pour l'instruction, pour pouvoir s'occuper de *l'éducation, de la formation du caractère et de la volonté de l'officier*, et pour lui *apprendre à connaître, à commander et à conduire des hommes*.

Cette déficience dans la préparation morale de l'officier se retrouve d'ailleurs, peut-être à un moindre degré, chez les jeunes officiers de l'Armée.

On donne à un lieutenant 20 ou 30 hommes à commander, à un capitaine 150 ou 200 hommes à instruire et à nourrir. C'est une très lourde tâche, difficile, et ceux qui acceptent de l'accomplir se doivent de s'y préparer le mieux possible.

Or, on peut être un excellent fonctionnaire, un artisan habile, un commerçant avisé, un contremaître ou un chef de service estimé, et n'être, malgré beaucoup de bonne volonté, qu'un *médiocre officier*, moralement parlant.

Puisque l'article premier de nos statuts prévoit bien que notre Société a pour but de développer la formation hors service des officiers P.A., on peut estimer que les initiateurs ont prévu non seulement la formation technique, mais également *la formation morale, intellectuelle et l'éducation des officiers*, dans ce qu'elle a de plus élevé.

Nous avons toujours eu dans l'idée que si pendant le service actif, la population civile d'une part et l'armée en général, d'autre part, nous ont considéré comme une organisation «mineure», se sont quelquefois moqué de nous, ont ri de certaines exhibitions, c'est pour une large part, parce qu'on n'a pas toujours compris pourquoi en septembre 1939, nous avons été brusquement élevés *au rang d'officiers*, avec les mêmes prérogatives et la même solde que les officiers de l'Armée, sans autre préparation que quelques cours bien modestes, se comptant par heures. On nous a considéré alors comme des sauveteurs auxiliaires jouant aux soldats.

Puis par la suite, les écoles d'aspirants, qui devraient former de vrais officiers, ont réalisé déjà de grands progrès, sans toutefois combler complètement le fossé qui nous sépare des officiers de l'armée. A qui la faute? au manque de temps pour une éducation adéquate.

Notre Société, en général, et nos Sections, en particulier, devraient donc attacher une grande importance à parfaire cette formation, par des conférences, des causeries, des cours, donnés par des éducateurs éprouvés ou des officiers supérieurs qualifiés, sous forme de «séminaires». Il va sans dire que cela ne peut pas être accompli en une seule séance, mais devrait être prévu sous forme de cours dialogués, vivants, pratiques, où chacun devrait trouver un intérêt personnel à parfaire son éducation morale, car il y a toujours un grand attrait à se perfectionner, à apprendre, à s'améliorer, à développer son caractère, à élever son niveau intellectuel.

N'est pas chef qui veut. Il y faut un long apprentissage, beaucoup de volonté et un sens élevé de l'honneur, du devoir et des responsabilités.

Cherchons donc les moyens de nous perfectionner dans tous les domaines, mais surtout dans celui *du comportement moral* de l'officier, conscient de son rôle et devenant apte réellement à *comprendre les hommes* qu'il a sous ses ordres, — ses soldats —, et les ayant compris, à les commander ensuite *humainement*.

Notre idée n'est pas de vouloir faire de nos officiers une «aristocratie» hautaine et pédante, mais bien au contraire une «élite» bien préparée à sa tâche de meneurs d'hommes.

Nous nous excusons, Messieurs les Présidents, de présenter cette proposition qui pourrait paraître à certains, déplacée, superflue ou allant de soi. Nous croyons cependant, qu'en cette période d'évolution sociale, de refonte des classes, nous devrions nous efforcer de faire comprendre à chacun de nos membres l'intérêt primordial et l'importance pour la P. A. de pouvoir compter pour ses troupes, sur des cadres capables, et consciencieux, sur des officiers de haute moralité, en un mot sur de véritables «chefs».

Notre propos de ce soir n'est pas de résoudre cette question, ou d'y trouver une solution immédiate, mais de la poser aux présidents des sections, en les priant d'y réfléchir, de faire des expériences et d'en communiquer le résultat au Comité central.

Luftschutz-Offiziers-Gesellschaft der Kantone Ob- und Nidwalden und Luzern

«Probleme der Armereform» betitelt sich die technisch eingehenden Ausführungen von Major R. Nünlist, Instruktions-Offizier, anlässlich der Monatsversammlung am 30. März. Die überraschende Mannigfaltigkeit der neuen Kampfmittel, illustriert als Ergänzung durch einen guten französischen Film, wurden eindrücklich vor Augen geführt. Auf unsere Anregung hin fand im April durch die in Luzern stationierte Inf. RS eine Demonstration aller neuen Waffen im Gelände statt. Handfeuerwaffen, Handgranaten, Panzerwurfgranaten, Minen und Sprengladungen, Karabiner mit Zielfernrohr, verschiedene Mg, Tankbüchse, Minenwerfer, MK, Flakgeschütze u. a. m. konnten weitgehend im Kampfeinsatz vorgeführt werden. Die feldgraue Offiziers-Gesellschaft nahm ebenfalls an dieser Veranstaltung teil.

Durch die blühende Frühlingslandschaft erreichte man am 2. Mai Fürigen, den Tagungsort unserer dritten Generalversammlung. Prächtig war der Tiefblick auf den Vierwaldstättersee von diesem Réduitvorposten aus. Die üblichen Traktanden fanden ihre rasche Erledigung. Die Gesellschaftsbezeichnung wurde auf die Kantone Ob- und Nidwalden und Luzern, d. h. die Kantone des alten Ter. Kr. 8, umbenannt. Der in seinem Amte als Präsident bestätigte Major Louis Schwegler, Luzern, dem seine Arbeit gebührend verdankt wurde, orientierte über Luftschutzfragen. Die unsern Intensionen entsprechende sachgemässe Regelung der Probleme scheint nun nach und nach Form anzunehmen. Anschliessend hielt Hr. Staatsarchivar F. Niederberger einen Vortrag: «Plauderei aus der Nidwalder Heimat».

Auf kurzweilige und witzige Art verstand es der Referent durch historischen Reminiszenzen die Zuhörerschaft zu unterhalten und zu fesseln.

*

Im Eigenthal fand am letzten Maisonntag das übliche Gesellschaftsschiessen mit Pistolen und Revolvern statt. Mit Eifer wurden die Schüsse auf die 10er Scheibe abgegeben, die jedoch nicht alle ins Schwarze trafen. Immerhin wurde im Durchschnitt ein gutes Resultat geschossen und auch die Treffer auf die Olympiascheiben E durften sich sehen lassen. In kameradschaftlichem Zusammensein wurde dieser Schiesstag beschlossen.

*

Wie letztes Jahr wurden wir wiederum vom Pontonierfahrverein in verdankenswerter Weise auf den 20. Juni zu einer Reussfahrt mit Pontons von Luzern bis Ottenbach eingeladen. Das anfänglich trübe Wetter hellte auf, so dass die Teilnehmer, worunter einige Kameraden aus unseren Reihen zu finden waren, eine schöne Fahrt geniessen konnten, die zudem sehr interessant gestaltet wurde durch eine kombinierte Uebung zwischen Pontonieren, Funkern und Lastwagenkolonne. Die Rückfahrt fand in Militärcamions statt.

L. M.

Luftschutz-Offiziers-Gesellschaft Rheintal-Bodensee

Hauptversammlung, Sonntag, den 30. Mai 1948, im Restaurant «Im Gut», in Rorschach.

Unter der speditiven Leitung von Hptm. Benz wurden die Traktanden in kurzer Zeit erledigt.

Als Gäste konnte der Präsident begrüssen: Major Müller, St. Gallen; Hptm. Bösiger, St. Gallen, der Grüsse vom Kdt. Ter. Kreis 7, Oberstlt. Eckert, überbrachte und Lt. Haupt, Präsident der LOG. Ostschweiz, welcher unsere Gesellschaft als selbständige Sektion angegliedert ist.

Die statutarischen Vorstands-Neuwahlen ergaben: Oblt. Geret, Rorschach, Präsident; Lt. Metzger, Rorschach, Aktuar; Lt. Bruggisser, Rorschach, Kassier; Lt. Meyer, Arbon, Beisitzer; Lt. Volkart, St. Margrethen, Beisitzer.

Oberstlt. Oehler, Kdt. Ter. Kreis 8, referierte über die «Neuorganisation des Territorialdienstes» und gab damit den Angehörigen des Luftschutzes die erwünschte Orientierung über den erweiterten, der Neuzeit angepassten Ter.-Dienst.

Dem vom Präsidenten verlesenen Jahresbericht waren neben dem üblichen Rückblick allgemeine Luftschutz-Betrachtungen zu entnehmen, die hier auszugsweise wiedergegeben werden:

Bei einem Budget von 400 Millionen Franken für Militärausgaben und 200 000 Franken für den Luftschutz = ½ %, ist der Grund fixiert für die effektive Passivität des heutigen Luftschutzes. Zugleich wird die Bezeichnung — Passiver Luftschutz — erst nachträglich und unbeabsichtigt richtig sinngemäss. Denn

es ist doch so, dass alle die grossen Arbeitsaufwendungen der vergangenen Kriegsjahre für die Luftschutzorganisation zu versanden drohen.

Wenn auch unsere militärischen Kenntnisse und Erfahrungen nicht an diejenigen der Armeeangehörigen heranreichen, so erkennen wir doch eindeutig, dass der Krieg und die seitherige Entwicklung gezeigt haben, dass ein grosser Teil des Entscheidungskampfes in der Luft stattfindet, und dass deshalb die Abwehrmassnahmen entsprechend ausgebaut werden müssten. Wohl wird die Armee modernisiert, aber für den Aus-

bau der Verteidigung der Zivilbevölkerung, die doch die moralische Stütze der Armee darstellt, wird nichts getan.

Für den Luftschutz gilt bis heute die Stop-Parole. Wir haben wohl eine Abteilung für Luftschutz, aber weht nicht um sie herum eine fast etwas ungemütliche Stille? Halten wir ihr zur Abschwächung unserer Besorgnisse einen Vorschuss zu, mit dem Gedankenwort:

Ein stiller Geist ist jahrelang geschäftig,
Die Zeit nur macht die Gährung kräftig. N.